

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil huit, le six mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
29 avril 2008

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procuration : 0
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 6 MAI 2008

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, NIETO Corinne, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline, LESCOT Vincent.
Excusés : TAORMINA Corinne, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2008, est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires administratives

1.1. Commission communale des Impôts directs

Rapporteur : Max GILLES

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés. Cette commission étudie notamment les valeurs locatives des habitations.

La commission pour Eyragues comprend 8 titulaires et 8 suppléants. Ces membres sont retenus par le Directeur des Services Fiscaux parmi une liste de 16 titulaires et 16 suppléants dressée par le conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de plus de 25 ans, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune (TH, TF, TP).

La liste proposée par monsieur le Maire est présentée en séance (voir annexe) et un courrier sera adressé aux personnes désignées.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le choix des personnes proposées.

1.2. Ouverture d'une classe à l'école élémentaire

Rapporteur : Michel LEYDET

La carte scolaire du 1^{er} degré prévoit l'ouverture d'une dixième classe à l'école élémentaire Gabriel Péri d'Eyragues en raison des effectifs enregistrés.

Le conseil municipal doit transmettre son avis à l'Inspection académique concernant cette ouverture ainsi que les observations éventuelles impliquées par cette mesure, notamment en ce qui concerne la disponibilité des locaux scolaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture d'une dixième classe à l'école élémentaire.

1.3. Soutien du centre Médico-scolaire

Rapporteur : Michel LEYDET

La Mairie de Châteaurenard relaie les difficultés que rencontre le Centre Médico-scolaire de Châteaurenard dans le fonctionnement de son service, notamment à cause du manque de moyens. Le docteur DELANNOY, qui intervient aux écoles maternelle et élémentaire d'Eyragues et au collège, sollicite un nouveau photocopieur ainsi qu'une connexion internet.

La commune de Châteaurenard a réalisé des travaux de rénovation du bâtiment ainsi que le renouvellement du matériel informatique; la commune de Mollégès a alloué un photocopieur en 2007.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention pour 2008 de 360 € pour une connexion internet afin d'apporter une aide au centre Médico-scolaire de Châteaurenard.

2. Affaires financières

2.1. Indexation contrats eau et assainissement

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoient des coefficients de révision applicables à la rémunération du fermier, la SOGEDO, d'avril 2008 à mars 2009. Les indices retenus pour le calcul de l'actualisation des prix pratiqués sont ceux publiés par l'INSEE :

- facturation eau = coefficient de réévaluation = 1,0849, soit + 8,49 % depuis 2004
- dotation aux renouvellements eau = 1,1502, soit + 15,02 % depuis 2004

Tarifs	Bases 2004	A partir du 1/04/2008	Rappel 2007
Prime fixe semestrielle eau	7,50 €	8,14 €	7,94 €
Mètre cube eau	0,500 €	0,54 €	0,53 €
Compteur eau	5 500 €	6 326,33 €	6 061,40 €
Branchement eau	8 000 €	9 201,94 €	8 816,58 €
Électromécanique eau	3 500 €	4 025,85 €	3 857,26 €
Réseaux eau	7 000 €	8 051,70 €	7 714,51 €

- facturation assainissement = 1,0859, soit + 8,59 % depuis 2004
- dotation aux renouvellements assainissement = 1,1502, soit +15,02 % depuis 2004

Tarifs	Bases 2004	A partir du 1/04/2008	Rappel 2007
Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €	10,86 €	10,60 €
Mètre cube assainissement pour raccordés	0,320 €	0,35 €	0,34 €
Forfait m3 assainissement pour non raccordés	38,40 €	41,70 €	40,70 €
Équipement assainissement	3 550 €	4 083,36 €	3 912,36 €
Branchement assainissement	5 000 €	5 751,21 €	5 510,36 €

Pour rappel, la surtaxe communale fixée en 2004 est de :

- eau – part fixe semestrielle = 6,78 €
- eau – m3 facturé = 0,32
- assainissement – part fixe semestrielle = 0 €
- assainissement – m3 facturé = 0,14 €

Cette surtaxe s'ajoute aux prix indiqués dans les tableaux ci-dessus. Encaissée par le fermier, elle est ensuite reversée à la commune pour financer les travaux d'investissement et d'équipement nécessaires à l'extension et la modernisation des réseaux publics d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal prend bonne note de la révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement, intervenant à compter du 1^{er} avril 2008.

2.2. Cotisation 2008 CAUE

Rapporteur : Max GILLES

En 1997, la commune a adhéré au CAUE qui a pour mission d'assister les collectivités dans leur volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE assure donc une assistance architecturale et, à la demande des communes, il apporte un diagnostic, un conseil, et des interventions pour toute question d'architecture, d'espace public, de patrimoine, de construction et équipement public d'environnement, de parcs et jardins, de sécurité routière ...

La commune a sollicité l'intervention du CAUE pour l'avant-projet sommaire de la cantine et pour celui de l'extension des vestiaires des stades.

La cotisation de la commune au CAUE pour l'année 2008 est fixée à 1 375 €, soit 3 fois le potentiel fiscal par habitant. (1 307 € en 2007).

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la somme de 1 375 € établissant le montant de la cotisation au CAUE pour l'année 2008.

2.3. Cotisation 2008 SICAS

Rapporteur : André RICARD

La contribution communale annuelle au SICAS est calculée en fonction des surfaces irriguées à partir du canal, de la population et du potentiel fiscal communal.

La participation de la commune pour 2008 est fixée à 2 879 €, pour une contribution totale des communes membres de 64 994 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la somme de 2 879 € déterminant le montant de la cotisation au SICAS pour l'année 2008.

2.4. Cotisation 2008 Prévigrêle

Rapporteur : André RICARD

L'association PREVIGRELE a été créée en 1997 pour maintenir les cultures et protéger les biens. Son aire d'action s'étend sur 4 départements : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Drôme. PREVIGRELE gère 98 générateurs dont 16 dans les Bouches-du-Rhône (1 à Eyragues à La Malgue) dont le principe est d'introduire des noyaux de congélations artificiels dans la zone de l'orage où se forme la grêle, ce qui, par concurrence, limite la croissance des grêlons qui tombent plus lentement et fondent avant d'atteindre le sol. Autrefois, le procédé par tirs de bombes coûtait entre 3 et 4 000 €.

La participation de la commune pour 2008 est appelée à hauteur de 645,72 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la somme de 645,72 € fixant le montant de la participation de la commune pour l'année 2008.

2.5. Subventions

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Christiane MISTRAL, Maryse PACCHIONNI, Pierre PANCIN, Éric DELABRE, Aurélien BOUCHET, conseillers municipaux membres de l'exécutif d'associations locales, se retirent du débat et du vote.

La répartition des subventions 2008 est présentée en séance. M. TROUSSEL fait part de l'avis de la commission municipale qui s'est réunie le 30 avril. Il apporte des précisions sur la répartition de la subvention versée à l'Espace Culturel : O.T.S.I. 1 700 €, Bibliothèque 2 700 €, personnel 1 300 €. Il précise que pour l'association Témoignage et Patrimoine un garage est loué rue Docteur Fouquet. Le montant de la location (1 080 €) est compris dans l'aide accordée. La subvention au Club Taurin comprend une aide exceptionnelle de 7 000 € au titre de 2007 et la subvention annuelle 2008 de 9 500 €. Pour la FNACA, l'aide versée comprend 300 € exceptionnels au titre des 20 ans de l'association. Il en est de même pour l'ADMR dont l'aide comprend une participation exceptionnelle de 500 € à l'acquisition d'un ordinateur. Pour l'amicale sportive d'Eyragues (judo), il convient d'ajouter à la subvention accordée, 6 600 € d'acquisition de tatamis déjà financés en 2007 par la commune. Enfin, il est précisé que l'association Espoir 13 œuvre pour le don d'organes et que CETA est un centre de formation en agriculture.

Il est indiqué que les subventions aux associations sont basées sur les budgets, le nombre de licenciés, leurs projets et les efforts de recettes. Monsieur le Maire précise que des aides en équipements, matériels et personnels sont souvent apportées en complément des subventions.

Le rappel des subventions des années précédentes ainsi que les propositions pour 2008 sont présentés à l'aide du tableau joint en annexe.

Les montants des subventions communales 2008, indiqués dans le tableau joint, sont approuvés par le Conseil municipal par 19 voix pour.

2.6. Subvention projet "taureau" des écoles

Rapporteur : Michel LEYDET

Tout au long de cette année scolaire, 5 classes des écoles maternelle et élémentaire d'Eyragues, moyenne et grandes sections, CP et CE1, regroupant 140 enfants, conduisent un projet consacré à la découverte des traditions taurines en lien avec le club taurin.

Les actions comprennent : intervention de la fédération de courses camarguaises et démonstration de courses dans les arènes, visite du musée Arlaten à Arles (exposition sur les traditions taurines), visite du musée des Alpilles (exposition sur les taureaux), réalisation d'œuvre d'art plastiques, intervention d'un manadier, M. AUBANEL, pour présenter son métier, écriture et impression d'un album racontant une histoire commune aux 5 classes, visite de la manade PENAS avec organisation d'une ferrade et exposition des travaux réalisés tout au long de ce projet le 31 mai prochain dans les arènes.

Le coût total de ce programme s'élève à 2 455 € dont 730 € financés par l'Inspection académique, 200 € par OCCE (office central de la Coopération à l'École) et 800 € par la coopérative scolaire.

Afin de compléter ce financement les enseignantes concernées demandent l'attribution d'une aide exceptionnelle de la commune à hauteur de 725 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer 210 € pour l'école maternelle et 515 € pour l'école primaire afin de compléter le financement de ce projet et remercie le club taurin d'Eyragues du soutien apporté à ce projet.

2.7. Tarifs du centre aéré

Rapporteur : Françoise BASNEL

La commission communale enfance propose de modifier les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement de l'été qui se déroulera à Beauchamp du 7 juillet au 15 août 2008 . Les tarifs étaient restés inchangés depuis 2005. Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2008.

- enfant de la commune : 52,50 € par semaine (50 € auparavant)
- enfant de communes extérieures : 61 € par semaine (58 € auparavant)

Il est précisé que pour les semaines non complètes (jour férié, fermeture exceptionnelle...), le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours effectifs.

La capacité est de 130 enfants dont 110 d'Eyragues et 20 de Graveson. Les inscriptions qui débutent se clôtureront le 12 juin.

Le camp d'ados ne pourra pas être organisé cette année à cause de la mise en place des commissions depuis peu de temps, mais cette formule sera à nouveau étudiée pour 2009, où 2 camps pourraient être établis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs du centre aéré ci-dessus proposés qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2008.

Une convention de location est à passer avec la MFR de Beauchamp afin d'installer le CLSH dans une partie des locaux. Le montant de la location s'élève à 3 700 €. Accord unanime des conseillers municipaux

3. Affaires foncières

3.1. Parcelle AB 974 – Transfert au domaine privé

Rapporteur : Max GILLES

Lors de la refonte du cadastre en 1959, une remise située au fond de l'impasse Galissard a malencontreusement été classée dans le domaine public de la commune (voirie) alors que c'est une dépendance de la parcelle AB 523 propriété de M. LELIÈVRE Jean-Paul.

Avant de pouvoir muter cette remise à son propriétaire réel, il convient, au préalable, de créer une parcelle de 25 m², AB 974, et de la transférer du domaine public au domaine privé de la commune. Auparavant, des recherches vont être effectuées quant à l'acte de propriété de ce bien.

Monsieur le Maire demande qu'un complément d'informations soit recherché concernant l'origine de cette propriété avant d'autoriser le transfert de la parcelle. Le Conseil municipal demande à l'unanimité que cette question soit reportée à une prochaine séance.

3.2. Parcelle CR 239 – Acquisition

Rapporteur : Max GILLES

M. DEVILLE Didier, propriétaire d'un lot de la zone d'activité des Moutouses, parcelle CR 144, accepte de céder, pour l'euro symbolique, une pointe de 18 m² à la commune. Cette cession permettra d'élargir et faciliter l'accès de la route de Graveson à la rive gauche du Vigueirat et ainsi d'en faciliter l'entretien.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette acquisition.

3.3. Parcelle AM 12 – Acquisition

Rapporteur : Max GILLES

En 2007, le service des Domaines avait transmis une liste des biens vacants et sans maître recensés sur la commune d'Eyragues. Il avait été précisé à l'époque qu'un transfert de la totalité de ces 57 parcelles représentant 142 345 m² pouvait être étudié ; l'ensemble étant en état de friches et de landes. Nous sommes toujours dans l'attente de l'estimation globale du service des Domaines.

Toutefois, la vente de la parcelle AM 12 lieu-dit Les Carpentins étant envisagée par l'État, la commune avait fait valoir son droit de priorité. Les Services fiscaux nous proposent donc l'acquisition de cette parcelle de 1 602 m² au prix de 1,50 € HT le m², soit un coût total de 2 400 € HT.

Après contact avec le service des Domaines au sujet des autres parcelles, ce dernier propose à la commune d'adresser un courrier sollicitant le transfert de la totalité des biens vacants et sans maître, y compris la parcelle AM 12, au prix de 0,50 € le m².

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'acquérir la totalité des parcelles représentant une superficie totale de 142 345 m² au prix de 0,50 € le m², soit un coût total de 71 172,50 € payables sur deux années : 35 586,25 € en 2008 et 2009.

4. Personnel

4.1. Affaires STIKOVAC

Rapporteur : Max GILLES

Comme indiqué lors du Conseil municipal de février dernier, M. STIKOVAC qui a effectué les travaux de peinture lors de la restauration de l'église en 2000, demandait aux Conseil des Prud'hommes la requalification de son CDD en CDI et une indemnité de rupture abusive du contrat de travail pour un total de 17 964,43 €.

Monsieur le Maire, assisté de Maître IBANEZ, avocat à Aix-en-Provence, ont représenté la commune dans cette affaire devant le bureau de conciliation, le 16 avril 2008.

L'avocat de la partie adverse a déclaré se désister de cette demande à l'encontre de la commune d'Eyragues.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ce désistement.

4.2. Mouvements de personnel

Rapporteur : Marc TROUSSEL

+ Karine BONAT, auxiliaire de puériculture, a débuté à la crèche La Cabriole le 1^{er} mars en remplacement de Séverine PERROT durant son congé maternité qui débute mi-mai. Depuis l'envoi de l'exposé, Mme BONAT a trouvé un emploi en milieu hospitalier en Arles et arrête ses fonctions à Eyragues le 16 mai prochain.

+ Catherine GERVASONI remplacera Mme Roselyne SEMPERE qui prend sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2008. Mlle GERVASONI sera employée dans le cadre d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

+ Pascale PAUCHET part en retraite à compter du 1^{er} mai. Rappel : les conseillers municipaux sont conviés à un apéritif de remerciement le mercredi 7 mai à 18 H 30 Salle des Mariages.

+ Olivier POLIZZI qui assure le transport scolaire, celui du centre aéré et l'entretien des stades, demande sa mise en disponibilité pour création d'activité à partir de juillet prochain. Cette disponibilité peut être renouvelée chaque année (durée maximale : 2 ans pour création d'activité, 10 ans pour convenances personnelles) ou bien l'agent peut demander sa réintégration dans les effectifs de la commune (obligation pour la collectivité de reprendre l'agent mais ce peut être sur un poste différent) ou encore l'agent peut quitter définitivement la collectivité.

Une offre d'emploi a été transmise à l'ANPE pour pourvoir à ce remplacement, par contrat d'une durée d'un an, sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe. 9 candidatures ont été adressées, 4 candidats ont été reçus par Messieurs GILLES, TROUSSEL et TERRIÉ. Il est proposé de recruter à compter du 1^{er} juin 2008, Renaud JOUVE, 32 ans, marié, 3 enfants, titulaires des permis transport en commun et poids lourds et d'un bac professionnel électrotechnique.

+ Marianne BIANUCCI est recrutée en CAE à compter du 1^{er} mars afin de remplacer Florence LACHAUD durant son congé maternité.

+ Marjorie PAUT est recrutée à compter du 1^{er} mai. Elle remplacera Élodie DAFFADA durant son congé maternité.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces mouvements de personnel.

4.3. Journée de la solidarité

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le lundi de pentecôte a été rétabli comme jour férié par le Parlement. Toutefois, la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 maintient la nécessité d'accomplir une journée de solidarité.

Pour les fonctionnaires territoriaux et les contractuels des collectivités, cette journée peut être accomplie, selon la décision du Conseil Municipal :

- par le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;
- par le travail d'un jour de RTT,
- par toute modalité permettant le travail de 7 heures.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la première alternative en retenant comme jour férié travaillé le lundi de pentecôte. Toutefois, l'ensemble des services seront fermés et les agents déposeront soit un jour de congés, soit un jour de RTT, soit 7 H de récupérations.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité qui sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du centre de gestion des Bouches-du-Rhône dont dépend la collectivité.

5. Travaux

5.1. 4^{ème} court de tennis

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Les élus de la commission d'ouverture des plis se sont réunis les 14 et 28 avril 2008 afin d'analyser les offres reçues pour la construction d'un 4^{ème} court de tennis.

Les offres sont recensées dans le tableau suivant :

	Lot n°1 Court de tennis		Lot n°2 Eclairage Base		Lot n° 2 Eclairage Variante		Lot n°3 Clôture		TOTAL avec variante	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Sarl T.P.K	49 269,80 €	58 926,68 €	18 095,00 €	21 641,62 €	14 375,00 €	17 192,50 €	8 330,00 €	9 962,68 €	71 974,80 €	86 038,6 €
FORCLUM			35 088,72 €	41 966,11 €	27 275,18 €	32 621,12 €				
SRV BAS MONTEL			24 200,00 €	28 943,20 €	31 400,00 €	37 554,40 €				
TENNIS DU MIDI	37 420,15 €	44 754,50 €	16 746,40 €	20 028,69 €	11 974,40 €	14 321,38 €	7 456,20 €	8 917,62 €	56 850,75 €	67 995,0 €
SAS SOBECA			15 862,00 €	18 970,95 €	12 122,00 €	14 497,91 €				
MISTRAL CLOTURE							7 099,20 €	8 490,64 €		
GIORGI			18 204,00 €	21 771,98 €	12 544,00 €	15 002,62 €				
MAS CLOTURE							12 240,00 €	14 639,04 €		
SNEF			20 201,67 €	24 161,20 €	17 578,81 €	21 024,26 €				
INEO			15 599,50 €	18 657,00 €	12 516,20 €	14 969,38 €				
SIV CLOTURE							8 197,40 €	9 804,09 €		
ST GROUP	37 255,20 €	44 557,22 €	20 808,00 €	24 886,37 €	17 408,00 €	20 819,97 €	13 940,00 €	16 672,24 €	68 603,20 €	80 49,43 €
LAQUET SA	38 351,50 €	45 868,39 €								
FERRE			17 126,96 €	20 483,84 €	14 590,96 €	17 450,79 €				
ABC CLOTURE							7 225,00 €	8 641,10 €		
CLOSSUR "C"							7 372,90 €	8 817,99 €		
LUMIMAG			15 625,38 €	18 687,95 €	11 869,38 €	14 195,78 €				
Montant retenu	37 255,20 €	44 557,22 €			11 870,38 €	14 196,97 €	7 099,20 €	8 490,64 €	56 224,78 €	67 244,84 €

La commission propose de retenir la variante de l'éclairage par 2 projecteurs (au lieu de 4 dans la solution de base) car moins onéreuse, équivalente en terme d'éclairage et moins contraignante en implantation.

Monsieur le Maire propose de retenir :

- Lot 1 – Court de tennis : ST GROUP pour 37 255,20 € HT ;
- Lot 2 – Éclairage : LUMIMAG pour 11 869,38 € HT avec variante ;
- Lot 3 – Clôture : MISTRAL CLOTURE pour 7 099,20 € HT ;

pour un total de travaux de 56 224,78 € HT, soit 67 244,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour le choix ci-dessus édicté.

Il est également nécessaire d'attribuer une mission SPS, sécurité et hygiène des chantiers, à un bureau de contrôle. SOCOTEC, Bureau VERITAS, ERTB Provence et JL Expertise ont été consultés. Les offres sont répertoriées dans le tableau suivant :

Bureaux	Proposition d'honoraires	
	HT	TTC
SOCOTAC	1 530,00 €	1 829,88 €
Bureau VERITAS	1 850,00 €	2 212,60 €
QUADRI Ingénierie (ERTB Provence)	Délais incompatibles	
JL EXPERTISE	988,00 €	1 181,65 €

Le Conseil municipal se prononce en faveur de la Société JL Expertise qui se voit attribuer la mission SPS du chantier pour un montant de 988 € H.T.

5.2. Assainissement Tennis

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les élus de la commission d'ouverture des plis se sont réunis les 14 et 28 avril 2008 afin d'analyser les offres reçues pour l'extension du réseau d'assainissement quartier des tennis.

Les offres sont recensées dans le tableau suivant :

Lot unique Réseau d'assainissement		
	HT	TTC
Sarl MICHELIER	97 084,00 €	116 112,46 €
Eurl MOLLE	77 750,00 €	92 989,00 €
MIALON SUD TP	86 685,39 €	103 675,73 €
EHTP	98 418,50 €	117 708,53 €
SRV BAS MONTEL	63 722,50 €	76 212,11 €
Sarl SDRTP	77 792,50 €	93 039,83 €
SAS SOBECA	97 377,50 €	116 463,49 €

La commission a écarté l'offre de la société SRV BAS MONTEL qui ne présente aucune référence de réalisation de réseau d'assainissement car spécialisée dans les voiries et leur revêtement.

Des précisions ont été demandées à la société Eurl MOLLE et la Sarl SDRTP en raison de fortes disparités de prix unitaires entre les travaux de terrassements et les équipements. Après précisions, la commission souhaite retenir l'offre de l'Eurl MOLLE, société qui intervient sur de nombreux chantiers d'assainissement et d'eau, pour un montant de 77 750 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'offre de la société Eurl MOLLE.

5.3. Logement gardien : maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Les élus de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 28 avril 2008 afin d'analyser les offres reçues pour la mission de maîtrise d'œuvre de construction d'un logement gardien pour le complexe multisports. Cette mission comprend : l'avant projet, le projet, la consultation des entreprises, le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

Les maîtres d'œuvre proposent un taux de rémunération qui s'applique sur le prix d'objectif des travaux qui sont estimés à 130 000 € HT.

Les offres sont recensées dans le tableau suivant :

	Taux de mission	Proposition d'honoraires HT
ELAR	14,75%	19 175,00 €
Eurl Atelier d'archi CHOUX	9,80%	12 740,00 €
Tortel Cabinet archi	4,10%	5 330,00 €
Chardes Cabinet archi	4,18%	5 434,00 €
Malacarni Cédric MOE	10,00%	13 000,00 €
Arnaud Cabasse et Cyril Outrebon	7,50%	9 750,00 €
Sarl CCR	NC	
Eric Poulou Archi	NC	
Tarlet architecte	9,20%	11 960,00 €

La commission propose de retenir le cabinet TORTEL au taux de 4,10 % HT du prix d'objectif des travaux de construction du logement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix du Cabinet TORTEL pour la mission de maîtrise d'œuvre de construction d'un logement gardien pour le complexe multisports.

6. Questions diverses

6.1. Formation des élus

L'ATD, Agence Technique Départementale, instance issue du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, propose des formations pour les élus. Le programme des formations est évoqué en séance afin que les élus en prennent connaissance. La liste et le détail des formations peuvent être obtenus auprès de M. TERRIÉ.

6.2. Servitude GDF

L'occupation du domaine public par des canalisations de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance, revalorisée par décret en 2007, calculée en fonction de la longueur du réseau, 18 368 ml, et d'un taux d'un maximum de 0,035 € le mètre.

Une délibération doit être prise afin de pouvoir encaisser la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 758,28 € avec le taux maximum.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que soit établie la délibération d'application de cette redevance d'occupation du domaine public au taux de 0,035 € le mètre linéaire et correspondant à la somme de 758,28 €.

6.3. Association Saint-Maxime

Suite à plusieurs chutes de personnes dues au petit escalier du baptistère, un devis pour la confection et l'installation d'une barrière métallique a été demandé à la ferronnerie Brun. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour régler le montant de la facture correspondante qui s'élève à 2 520 € H.T.

6.4. C.C.R.A.D.

Monsieur le Maire fait lecture des dates des prochains Conseils et Bureaux Communautaires et énonce la liste des vice-présidents de la Communauté de Communes Rhône-Alpilles-Durance.

Le Conseil municipal procède à la désignation des délégués d'Eyragues à la C.C.R.A.D. :

Comités	Titulaire	Suppléant
Aménagement du territoire	Marc TROUSSEL	Rémy GOLFETTO
Aménagement rural	Aurélien BOUCHET	André RICARD
Administration Générale / Finances (évaluation des transferts de charges)	Marc TROUSSEL	Maryse PACCHIONI
Déchets	Patrick DELAIR	David MARCEL
Développement économique	Françoise BASNEL	Michel LEYDET
Logement	Yvette POURTIER	Corinne NIÉTO
Tourisme	Christiane MISTRAL	Brigitte MIGNOT
Prévention/Délinquance	Éric DELABRE	Vincent LESCOT
Voirie	André RICARD	Vincent LESCOT
Provence Prestige	Odile POUJOL	Christelle MISTRAL
Commission d'Appel d'Offres	Marc TROUSSEL	

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'évolution de la zone d'activité intercommunale du Sagnon à Graveson et fait part des aléas qui retardent son aménagement. Le chargé de mission de la CCRAD, qui assure la commercialisation des lots, a pris contact avec des entreprises pour proposer le dernier lot disponible de la zone d'activité des Moutouses à Eyragues. Monsieur le Maire propose de porter le prix du m² à 40 € HT afin de l'aligner sur les tarifs pratiqués dans le secteur. Accord unanime des conseillers.

• Solidarité

Yvette POURTIER rapporte que le 24 avril un apéritif a été offert aux bénévoles de l'opération brioche, auquel 23 personnes étaient présentes.

Elle indique avoir participé à une réunion d'information sur la loi DALO concernant le droit au logement opposable.

Une réunion des ADMR (présidente : Geneviève BOUCHET) a eu lieu à Saint-Rémy. Cette association emploie 3 aide-soignantes qui interviennent chez 56 bénéficiaires.

• CCAS

Louis ROSELLO précise que le budget CCAS est identique à 2007, soit 15 000 €. Le montant alloué aux colis de Noël est important puisqu'il est de 28 €/personne à partir du 70^{ème} anniversaire. Le Conseil d'Administration du CCAS sera au complet en juin.

• Point Info Tourisme

Odile POUJOL informe qu'à l'occasion des Florales elle a tenu une permanence au Syndicat d'initiative le matin.

Elle a été remplacée par Brigitte MIGNOT en milieu de journée qui a reçu beaucoup d'étrangers et de demandes d'informations sur les randonnées.

Le soir, la permanence a été tenue par Madeleine JULLIAN.

Christiane MISTRAL remercie les élues qui ont effectué les permanences à l'OTSI non seulement lors des Florales mais aussi en remplacement de Madame AMBLARD durant ses 10 jours de congés

- **Fleurissement - Déchets**

Patrick DELAIR annonce que le village va fleurir après les fêtes de Pentecôte. Suite au concours de dessins organisé par le SMICTTOM, auquel 1 000 enfants ont participé et 200 dessins ont été présentés, la classe de CM2 de Madame GARCIA a gagné une journée au seaquarium du Grau-du-Roi.

- **Collège**

Brigitte MIGNOT indique avoir participé à la réunion d'installation du Syndicat mixte du collège Roquecoquille à Châteaurenard. Elle précise que le rattachement des écoliers d'Eyragues au collège de Saint-Rémy, en vigueur depuis la rentrée scolaire de septembre 2007, ne semble pas être définitif et pourrait évoluer selon les effectifs des deux établissements.

- **Écoles**

Michel LEYDET communique qu'une classe de CM2 d'Eyragues sera représentée lors d'une séance à l'Assemblée Nationale par Mlle AUBRY, écolière, qui assurera les fonctions de députée. Accompagnée de M. Bernard REYNES, elle présentera une loi relative aux élections.

- **Platanes**

André RICARD a pris le relais de Jean-Louis LÉONARD pour l'entretien des platanes. Des devis ont été demandés.

- **Internet**

Aurélie CHOMETTE informe que le site internet va bientôt pouvoir être mis à jour car toutes les informations pour ce faire ont pu être réunies.

- **Communication**

Michel GAVANON est en attente des derniers articles des associations et envisage la parution du prochain bulletin municipal vers le 15 juin. Il rappelle que l'ensemble des élus est convié au défilé du 8 mai.

- **Fêtes**

Pierre PANCIN rappelle la parution du livret annonçant le programme 2008 du Comité des Fêtes et les animations de la commune. Les travaux réalisés aux arènes pour le toril donnent entière satisfaction ; la deuxième partie devrait être prête pour la Saint-Éloi.

- **Centre aéré**

Françoise BASNEL est satisfaite de la fréquentation de la garderie de Pâques puisque 24 enfants la première semaine et 26 la seconde ont été présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
Liste proposée au Directeur des services fiscaux

Titre	Nom Prénom	Titulaires/Suppléants
Mme	MASSEBOEUF Colette	Titulaire
M.	AUBERY Philip	Titulaire
M.	LEONARD Jean-Louis	Titulaire
M.	BERGA Etienne	Titulaire
Mme	ROMANET Martine	Titulaire
M.	BONNET DE VILLARIO Roland	Titulaire
M.	BOU Jean-Claude	Titulaire
M.	BOUCHET André	Titulaire
Mme	MARTINI Geneviève	Titulaire
Mme	BELVES Caroline	Titulaire
Mme	ROCHETTE Marie	Titulaire
Mme	MOUSSY Myriam	Titulaire
Mme	ESPIGUE Macarena	Titulaire
M.	SICARD Louis	Titulaire
M.	BRUN Serge	Titulaire
Mme	LENTHERIC Elisabeth	Titulaire
M.	COLLIN André	Suppléant
M.	ASTOUIN Jean-Yves	Suppléant
Mme	FAURE Viviane	Suppléante
M.	GRIMALDIER Christian	Suppléant
M.	BOUCHET Maurice	Suppléant
Mme	BARBIER Brigitte	Suppléante
Mme	REY Hélène	Suppléante
M.	MICHEL André	Suppléant
M.	MIGNOT Luc	Suppléant
M.	MARCHAND Lucien	Suppléant
M.	VIOLANT Pierre	Suppléant
Mme	MONTGOMERY Françoise	Suppléante
Mme	LEYDET Edith	Suppléante
M.	GINOUX Gérard	Suppléant
Mme	BOUTEILLE Elisabeth	Suppléante
M.	COPIATTI Cyril	Suppléant

SUBVENTIONS 2008

	2007	ECART	2008
COMITE DES FETES	71 700,00	300,00	72 000,00
CHASSEURS EYRAGUAIS	1 675,00	125,00	1 800,00
CHAMBRE DES METIERS 84	250,00	-70,00	180,00
SPA DE SALON DE PROVENCE	2 483,00	100,00	2 583,00
OLYMPIQUE EYRAGUAIS	8 500,00	1 000,00	9 500,00
RACING CLUB EYRAGUAIS	7 900,00	1 600,00	9 500,00
CLUB TAURIN LA BOURGINE	8 500,00	8 000,00	16 500,00
TENNIS CLUB EYRAGUAIS	2 200,00	0,00	2 200,00
AMICALE SPORTIVE EYRAGUAISE	8 500,00	-6 300,00	2 200,00
ATTELAGE EYRAGUAIS	600,00	0,00	600,00
SAPEURS POMPIERS EYRAGUAIS	460,00	40,00	500,00
DONNEURS DE SANG D'EYRAGUES	400,00	0,00	400,00
A.D.M.R.D'EYRAGUES	1 000,00	500,00	1 500,00
LES FLORALIES	1 200,00	0,00	1 200,00
COOP.SCOLAIRE MATERNELLE	1 450,00	-750,00	700,00
COOP.SCOLAIRE PRIMAIRE	4 190,00		350,00
U.S.E.P.ECOLE MATERNELLE	300,00	0,00	300,00
ESPACE CULTUREL	6 500,00	-800,00	5 700,00
CENTRE LINGUISTIQUE	150,00	0,00	150,00
DANSE PASSION	900,00	100,00	1 000,00
TERPSICHORE	900,00	100,00	1 000,00
CHORALE DE L'AMITIE	900,00	100,00	1 000,00
FNACA D'EYRAGUES	500,00	400,00	900,00
C.G.A.	3 000,00	0,00	3 000,00
CONFRERIE ST.ELOI	1 600,00	0,00	1 600,00
A.E.P.E. D'EYRAGUES	460,00	40,00	500,00
MUSIC AVENIR EYRAGUES	700,00	0,00	700,00
TOPFORM CLUB	400,00	0,00	400,00
TROISIEME AGE	2 900,00	0,00	2 900,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	110,00	45,00	155,00
BODY GYM EYRAGUES	400,00	0,00	400,00
LI VIHADO	750,00	0,00	750,00
ASSOCIATION "SIAN D'IRAGO"		155,00	155,00
ALLEGRO (MAISON DE RETRAITE)	300,00	0,00	300,00
LES TRAITS VAL DE PROVENCE	500,00	0,00	500,00
TEMOIGNAGE ET PATRIMOINE	2 500,00	80,00	2 580,00
AMICALE CYNOPHILE	155,00	0,00	155,00
G.I.P.E.C.R.	100,00	0,00	100,00
ASSOCIATION MUSICALE EYRAGUES	155,00	345,00	500,00
PETITS POINTS ET CIE	155,00	45,00	200,00
LES MUTILES DU TRAVAIL	80,00	0,00	80,00
PREVENTION ROUTIERE	300,00	0,00	300,00
JUGES CONSULAIRES	100,00	0,00	100,00
NAFSEP (AAS.SCLEROSE PLAQUE)	155,00	0,00	155,00
SOS MUCOVISCIDOSE	155,00	0,00	155,00
ESPOIR 13	155,00	0,00	155,00
LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	155,00	0,00	155,00
L'AMICALE DE CHATO		100,00	100,00
RIVERAINS DU CLOS SEREIN	200,00	0,00	200,00
PARALYSES DE France	155,00	0,00	155,00
CETA		1 000,00	1 000,00
Divers	1 155,00		
TOTAL	147 953,00	1 260,00	149 213,00